

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de la Ville de Nogent-sur-Oise dûment convoqué le 10 novembre 2020, s'est réuni le 16 novembre 2020 à 18h30 de façon tout à fait exceptionnelle, pour des considérations sanitaires, au Château des Rochers situé au 1 rue Faidherbe à Nogent-sur-Oise, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

### Présents :

Jean-François DARDENNE, Valérie LEFEVRE, Hervé ROBERTI, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Mokhtar ALLOUACHE, Marie-josé FURTADO, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE-FORTES, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Alain DAULT, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Nellie ROCHEX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES.

### Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Nicolas PROMSY  
Imen BOUHARB à Hervé ROBERTI  
Patrice ABRAN à Lauriane LERICHE  
Gillian ROUX à Alain PETIT

### Absents :

Malika KHAIR  
Mehmet ATAC  
Annie DUPRESSOIR à l'approbation du PV de la séance précédente  
Mokhtar ALLOUACHE à la DEL2020\_103 ; de la DEL2020\_124 à la DEL2020\_126  
Valérie LEFEVRE à la DEL2020\_108  
André MAHIEU à la DEL2020\_108  
Nicolas PROMSY de la DEL 2020\_109 à la DEL2020\_111 ; à la DEL2020\_126  
Jean-François DARDENNE à la DEL2020\_124  
Marie Claude DECATOIRE à la DEL2020\_126  
Didier CARON à la DEL2020\_131

### Participations :

M. LAMY : Directeur de Cabinet  
Mme LOZANO : Assistante du Maire, des élus et du Cabinet  
M. DENIS : Directeur Général des Services  
M. FOUIN : Directeur Général Adjoint Patrimoine et Administration  
Mme MATHIS : Direction Ressources, Prospective, Finances et Grands Projets

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

**Secrétaire de séance** : Madame Valérie LEFEVRE

- Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé 29 voix pour et 3 contre.

- Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal à son profit par délibération en date du 3 juillet 2020, en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

## **FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES**

### **DEL2020 103 - Désignation de représentants de la Commune pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder au vote à main levée, ce point est adopté à l'unanimité
- de désigner Monsieur Jean-François DARDENNE et Monsieur ROBERTI pour représenter la Commune de Nogent-sur-Oise au sein de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) constituée au sein de la communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO).
- De notifier la présente délibération à Monsieur le Président de l'ACSO.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 24

Abstention(s) : 8

Loïc PEN

Lauriane LERICHE

Pascal LAMBERT

Nellie ROCHEX

Patrice ABRAN

Gillian ROUX

Alain PETIT

Marie-josé FUENTES

### **DEL2020 104 - Conseil Municipal des Jeunes - Prolongation du mandat et modification de sa composition**

Rapporteur : Madame Patricia RICHARD

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la prolongation d'un an, jusqu'en novembre 2022, du mandat des actuels membres du Conseil Municipal des Jeunes.
- De modifier la composition du CMJ, en remplaçant les neufs membres titulaires sortants, par leurs suppléants et en augmentant le nombre de membres titulaires de 32 à 34.
- De prendre acte, par conséquent, de la composition modifiée suivante du Conseil Municipal des Jeunes, à savoir :

32 représentants élus :

Assia ABDELLI, Fatima AISSAOUI SOUTI, Aïcha AZARKANE, Noam AJILI, Youssef BAKOURI, Daniel BATOCANIN, Imane BENBOUZID, Hiba BEN MOUSSA, Esra CANSU, Salou CISSE, Rémy COUESME, Abou Bakar DAIKHITE, Jayden DOGBEVI, Wagui DRAME, Sarah ELKHAROUNI, Aymen, EL MOUDENE, Comba GADIO, David ISSA, Soraya KALDA, Amir JAMAL, Noé JOAQUIM COCU, Benoît LE TEXIER, Ethan MEYER, Elias MOUFFOK, Heyna MOUFFOK, Nayssa MOUSSA DICKA, Hawa NIAKITE, Shaïne OUAHMED, Mohamed OUCHRA, Bilal SAHIN, Moussa SOW, Dimitri STIRBU

6 suppléants :

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## **INTERCOMMUNALITÉ**

### **DEL2020 105 - Admission de la communauté de communes des Lisières de l'Oise, de la communauté de communes du Pays de Bray et de la communauté de communes de la Picardie Verte au Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60)**

Rapporteur : Monsieur Didier CARON

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'adhésion de la communauté de communes des Lisières de l'Oise, de la communauté de communes du Pays de Bray et de la communauté de communes de la Picardie Verte au Syndicat d'Électricité de l'Oise (SE60).

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **DEL2020 106 - Rapport d'activités 2019 de la communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)**

Rapporteur : Monsieur Hervé ROBERTI

Le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte du rapport d'activités 2019 de la communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) ci-annexé.

### **DEL2020 107 - Rapport d'activités 2019 du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60)**

Rapporteur : Monsieur Nicolas PROMSY

Le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte du rapport d'activités 2019 du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) ci-annexé.

### **DEL2020 108 - Rapport d'activités 2019 du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement (SMIOCE)**

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel ZAKHARTCHOUK

Le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte du rapport d'activités 2019 du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement (SMIOCE) ci-annexé.

## **RELATIONS SOCIALES**

## **DEL2020 109 - Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : Monsieur Hervé ROBERTI

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Créations :

1 poste de directeur général adjoint des services Éducation- Enfance  
3 postes de rédacteur principal 2ème classe aux services Ressources humaines, pôle administratif DGA Stratégie Projets urbains et techniques, Guichet unique  
4 postes d'adjoint administratif principal 2ème classe aux services Informatique, Gestion financière, Guichet unique, État civil – titres d'identité  
1 poste d'agent de maîtrise au service Restauration scolaire  
18 postes d'adjoint technique principal 2ème classe aux services Moyens généraux, Bâtiments, Voirie propreté, Restauration scolaire, Atsem, Action sociale, Police municipale  
1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle au service Petite Enfance  
2 postes d'agent social principal 2ème classe au service Petite enfance  
2 postes d'Atsem principal 1ère classe au service Atsem  
1 poste d'auxiliaire de puériculture principale 1ère classe au service Petite enfance  
1 poste d'adjoint du patrimoine à la médiathèque  
1 poste de chef de service de police municipale principal 2ème classe à la police municipale  
2 postes d'animateur principal 2ème classe au service Jeunesse jeunes adultes et à la MASTE  
9 postes d'adjoint d'animation principal 2ème classe aux services Atsem, Moyens généraux, Petite enfance, Jeunesse jeunes adultes et 1 poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe à temps non complet 31/35ème au service Périscolaire.

Suppressions :

1 poste de rédacteur principal 1ère classe au service Gestion financière  
3 postes de rédacteur aux services Ressources humaines, pôle administratif DGA Stratégie Projets urbains et techniques, Guichet unique  
1 poste d'adjoint administratif principal 1ère classe au service Police municipale  
9 postes d'adjoint administratif aux services Informatique, Gestion financière, Guichet unique, Etat civil – titres d'identité, Accueil, Petite enfance, Culture  
2 postes de technicien au CRM  
1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe au service Location de salles  
21 poste d'adjoint technique dont 3 postes à temps non complet (30/35ème, 25/35ème, 24/35ème) aux services Moyens généraux, Bâtiments, Voirie propreté, Restauration scolaire, Atsem, Action sociale, Police municipale  
1 poste d'éducateur de jeunes enfants 1ère classe au service Petite enfance  
3 postes d'agent social au service Petite enfance  
2 postes d'Atsem principal 2ème classe au service Atsem  
1 poste d'auxiliaire de puériculture principal 2ème classe au service Petite enfance  
1 poste d'animateur au service Jeunesse jeunes adultes  
15 postes d'adjoint d'animation dont 3 postes à temps non complet (31/35ème) aux services Atsem, Moyens généraux, Petite enfance, Jeunesse jeunes adultes, Périscolaire.

Les suppressions de poste ont été soumises pour avis au comité technique lors de sa séance du 5 novembre 2020.

D'inscrire les crédits correspondants au budget de la commune

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## **DEL2020 110 - Régime des astreintes**

Rapporteur : Monsieur Hervé ROBERTI

Le Conseil Municipal décide :

d'adopter les régimes d'astreinte suivants :

#### Astreinte « Bâtiments »

Interventions d'urgence sur les biens communaux en dehors des heures de service (sinistre, dégradations, déclenchement d'alarme ...)

L'astreinte débute le lundi à 8h00 et finit le lundi suivant à 8h00. Elle est assurée par 3 agents dont obligatoirement un électricien. Le calendrier d'astreinte est établi par trimestre.

Les agents sont d'astreinte en dehors des heures normales de fonctionnement du C.R.M. Ils sont joignables par téléphone portable dédié à cette astreinte.

Les agents, autre que l'électricien, appartiennent aux services bâtiment, voirie-propreté ou espaces verts.

Les agents relèvent des cadres d'emploi d'adjoint technique ou d'agent de maîtrise ou occupent un emploi équivalent sous contrat de droit privé.

#### Astreinte « Sablage »

Mise en œuvre des moyens de déneigement ou de lutte contre le verglas pendant la période hivernale.

L'astreinte est déclenchée au coup par coup en fonction des prévisions météorologiques de la semaine à venir. Elle débute le lundi à 8h00 et finit le lundi suivant 8h00 de fin novembre à fin février (avec possibilité d'extension en deçà ou au-delà en fonction des conditions climatiques). L'astreinte fonctionne en dehors des heures de service. Elle est assurée par une équipe composée d'un conducteur et d'un équipier. Le conducteur est titulaire du permis PL, l'équipier est titulaire d'un CACES l'habilitant à utiliser une chargeuse. Les agents sont joignables par un téléphone portable dédié à cette astreinte.

Les agents relèvent des cadres d'emploi d'adjoint technique ou d'agent de maîtrise ou occupent un emploi équivalent sous contrat de droit privé.

#### Astreinte « Gardiennage de bâtiment »

Gardiennage occasionnel (remplacement lorsque le titulaire est indisponible) des bâtiments communaux par des agents qui ne bénéficient pas d'un logement par nécessité ou utilité de service.

Les conditions de l'astreinte varient en fonction de la nature du gardiennage, l'agent est soumis aux mêmes contraintes que la personne qu'il remplace.

Il peut être amené à loger sur place pendant la durée de son remplacement.

L'agent est volontaire, il peut appartenir à n'importe quel service de la commune.

L'agent relève des cadres d'emploi d'adjoint technique, agent de maîtrise, adjoint administratif, adjoint d'animation, agent social, adjoint du patrimoine, opérateur des APS ou occupe un emploi équivalent sous contrat de droit privé.

#### Astreinte « salles »

Objet de l'astreinte : assurer les états des lieux d'entrée et de sortie des salles louées, assurer le ménage d'urgence entre 2 locations, assurer l'ouverture et la fermeture des salles de l'espace culturel du Château des Rochers.

Organisation : l'astreinte est assurée par un agent de l'E.C.C.R., du service « locations de salles » ou du service « moyens généraux » en dehors de ses heures normales de service par roulement d'au minimum une semaine sur deux.

Le calendrier des astreintes est établi mensuellement en fonction du planning de locations. En cas de location inopinée (type location d'une salle dans le cadre d'un décès), elle peut être déclenchée immédiatement.

L'agent d'astreinte est joignable par un téléphone portable dédié.

L'agent relève des cadres d'emploi d'adjoint technique, agent de maîtrise, adjoint administratif, adjoint d'animation, agent social, adjoint du patrimoine, opérateur des APS ou occupe un emploi équivalent sous contrat de droit privé.

#### Astreinte « Médiation »

L'objectif de cette astreinte est de favoriser la médiation des publics dans les situations suivantes :

- Venir en appui (physique ou par astreinte téléphonique) aux animateurs des relais de quartier durant les temps d'ouverture des relais ou lors d'animation jeunes adultes,
- Intervenir en temps réel lorsque les relais de quartier de la ville font l'objet de plaintes de riverains afin de réguler les conditions d'utilisation de ces lieux
- Intervenir sur le terrain lors de tensions urbaines entre habitants, en particulier les publics jeunes et jeunes adultes, et les autorités publiques
- Venir en appui aux agents municipaux (astreintes techniques, police municipale, etc.) rencontrant des difficultés d'interventions ou de prises à partie

Cette astreinte est assurée en dehors des heures de service par un agent du service «jeunesse jeunes adultes » par périodes d'une semaine du lundi au dimanche.

L'agent d'astreinte est joignable par téléphone portable.

L'agent relève des cadres d'emploi d'adjoint d'animation ou animateur ou occupe un emploi équivalent sous contrat de droit privé.

#### Astreinte « Police municipale »

Emplois concernés : responsable et responsable adjoint du service « Tranquillité publique », agents de police municipale, opérateur de vidéosurveillance.

Modalités d'organisation :

L'astreinte « police municipale » débute le lundi à 8h00 et finit le lundi suivant à 8h00. Elle est assurée par le responsable du service ou son adjoint et par 2 à 3 agents du cadre d'emploi des agents de police municipale.

Les agents sont d'astreinte en dehors des heures normales de fonctionnement du poste de police. Ils sont joignables par un téléphone d'astreinte remis au responsable de groupe en charge d'aviser les agents d'astreintes.

Le calendrier prévisionnel des astreintes est établi tous les deux mois pour les deux mois à venir. Les agents sont consultés sur leurs préférences.

Les agents relèvent des cadres d'emploi d'agent de police municipale ou de chef de service de police municipale.

#### Astreinte « Vidéosurveillance »

L'astreinte « vidéosurveillance » débute le lundi à 8h00 et finit le lundi suivant à 8h00. Elle est assurée par un opérateur de vidéosurveillance ou par un agent du cadre d'emploi des agents de police municipale.

L'agent est d'astreinte en dehors des heures normales de fonctionnement du poste de police. Il est joignable par un téléphone d'astreinte remis au responsable de groupe en charge d'aviser les agents d'astreintes.

Le calendrier prévisionnel des astreintes est établi tous les deux mois pour les deux mois à venir. Les agents sont consultés sur leurs préférences.

L'agent relève des cadres d'emploi d'agent de police municipale, d'adjoint technique ou d'adjoint administratif ou occupe un emploi équivalent sous contrat de droit privé.

#### Astreinte « Informatique »

Interventions d'urgence et mise en sécurité pour assurer le maintien des conditions générales de production (réseaux), ou lorsque les solutions spécifiques métiers sont susceptibles d'être en arrêt (problèmes d'accès aux locaux sécurisés, extension des droits, redémarrage de serveur, dépannages lors d'évènements ou réunions informatisées, problèmes de réseaux ou de téléphonie IP).

L'astreinte est assurée à tour de rôle par trois agents du service « Informatique » (responsable informatique - technicien chargé des réseaux et télécommunication - technicien chargé des solutions métiers). Le calendrier des astreintes est établi par le responsable du service.

L'agent est d'astreinte en dehors des heures de service par période d'une semaine du lundi 8h00 au lundi suivant 8h00.

L'agent est joignable par un téléphone d'astreinte, il dispose d'un véhicule de service et de la boîte à outils du service.

L'intervention est déclenchée par le service concerné ou par l' élu de permanence.

L'agent relève des cadres d'emploi d'adjoint technique, agent de maîtrise, technicien ou ingénieur ou occupe un emploi équivalent sous contrat de droit privé .

La période d'astreinte ouvre droit au versement d'une indemnité d'astreinte selon les barèmes prévus à l'article 2 1° de l'arrêté ministériel du 14 avril 2015 fixant les montants de

l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement pour les agents relevant de la filière technique ou occupant un emploi équivalent sous contrat de droit privé et aux articles 1 et 3 de l'arrêté ministériel du 3 novembre 2015 fixant les taux des indemnités des astreintes des personnels affectés au ministère de l'intérieur pour les agents relevant d'une autre filière ou occupant un emploi équivalent sous contrat de droit privé. Son montant sera modifié automatiquement en cas de modification de ces arrêtés. Elle ne donne pas droit à repos compensateur.

Les interventions réalisées pendant une période d'astreinte sont indemnisées au titre des heures supplémentaires pour les agents éligibles à l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires ou pour les agents occupant un emploi sous contrat de droit privé.

D'inscrire les crédits correspondant au budget de la commune

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **DEL2020 111 - Remboursement des frais professionnels engagés par les agents en situation de télétravail**

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

d'adopter les dispositions suivantes :

La collectivité prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci sur une base forfaitaire de 10 € mensuel par jour hebdomadaire de télétravail.

Au delà de ce montant le remboursement des frais engagés par l'agent ne sera remboursé que sur production des justificatifs correspondants.

Le remboursement forfaitaire ou non devra faire l'objet d'une demande expresse et motivée de l'agent.

d'inscrire les crédits correspondants au budget de la commune.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## **PATRIMOINE ET ADMINISTRATION**

### **DEL2020 112 - Procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet de réhabilitation de la zone humide du Marais Monroy - Lancement des enquêtes publique et parcellaire**

Rapporteur : Monsieur Didier CARON

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet de réhabilitation de la zone humide du Marais Monroy et l'engagement de la procédure d'expropriation en vue de permettre la réalisation de ce projet.

- D'approuver les dossiers de demandes de Déclaration d'Utilité Publique et d'enquête parcellaire tels que présentés en annexe.

- De solliciter Monsieur le Préfet de l'Oise afin que soient lancées conjointement l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et l'enquête parcellaire correspondante.

- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités qui s'imposeraient dans le cadre de la présente procédure, ceci incluant la signature de tous documents se rattachant à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 30

Abstention(s) : 3

Gillian ROUX

Alain PETIT

Marie-josé FUENTES

### **DEL2020 113 - Recensement de la population 2021 - Vacances des agents recenseurs**

Rapporteur : Monsieur André MAHIEU

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les modalités de rémunération des agents recenseurs suivantes :

Forfait (sous condition de réalisation du recensement d'au moins 50 % des adresses à recenser)	<b>300 €</b> par tranche de 180 logements à collecter
Bulletin individuel Papier ou internet	<b>0,90 €</b>
Feuille de logement Papier ou internet	<b>0,60 €</b>
FLNE	<b>0,25 €</b>
Dossier d'adresse collective	<b>0,50 €</b>
Formation (exclusivement pour les agents extérieurs à la commune)	<b>16 €/ demi-journée</b>

- d'approuver le versement d'une prime d'avancement de la collecte établie de la manière suivante :

<b>Semaine</b>	<b>Objectifs atteints (% des logements à recenser)</b>	<b>Prime allouée</b>
Avant la 2 <sup>e</sup> semaine	Entre 20 et 30 %	<b>40 €</b>
	Plus de 30 %	<b>50 €</b>
Avant la 3 <sup>e</sup> semaine	Entre 50 et 70 %	<b>40 €</b>
	Plus de 70 %	<b>50 €</b>
Avant la 4 <sup>e</sup> semaine	Entre 80 et 90 %	<b>40 €</b>
	Plus de 90 %	<b>50 €</b>
Avant la 5 <sup>e</sup> semaine	100 %	<b>50 €</b>

- d'approuver la mise en place de pénalités de la manière suivante :

Plus de 10 à 15 % de logements vacants	<b>50 €</b>
Au-delà de 15 % de logements vacants	<b>100 €</b>



Le rapport est adopté à l'unanimité.

**DEL2020 114 - Parc Nature "Marais Monroy" - Acquisition parcelle AK 41 et 42p - M. et Mme TURCEY**

Rapporteur : Madame Marie-Claude DECATOIRE

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées AK 41 Et 42 p situées au lieudit « la Garenne », d'une superficie totale de 1 446 m<sup>2</sup>, au prix de un euro symbolique, appartenant à Monsieur et Madame TURCEY dans le cadre de la création du parc nature sur le lieudit « Marais Monroy »,
- d'approuver la constitution d'une servitude de passage véhicules et piétons sur la parcelle AK 40 pour une superficie de 171 m<sup>2</sup>,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème adjoint au Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**DEL2020 115 - Cession Ensemble Immobilier - 1 allée Philéas Lebesgue - M. et Mme MPONGO NDEFI VIGNY**

Rapporteur : Monsieur Nazaire TSIMBA PEPE

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la cession de l'ensemble immobilier bâti situé 1 allée Philéas Lebesgue à Nogent-sur-Oise, cadastré BM 639 et 648, d'une superficie de 287 m<sup>2</sup>, au profit de Monsieur et Madame MPONGO NDEFI VIGNY domiciliés 8 rue Jean de la Bruyère à Nogent-sur-Oise, pour un montant de 85 000,00 €. Il est précisé que ce logement est cédé avec la locataire en place, Madame MOUEME Isabelle.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 28

Abstention(s) : 5

Loïc PEN

Lauriane LERICHE

Pascal LAMBERT

Nellie ROCHEX

Patrice ABRAN

**DEL2020 116 - Cession Ensemble immobilier – 17 rue de la Tuilerie – M. TRIRAT Seddik**

Rapporteur : Madame Annie DUPRESSOIR

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la cession de l'ensemble immobilier bâti situé 17 rue de la Tuilerie à Nogent-sur-Oise, cadastré AE 514, d'une superficie de 445 m<sup>2</sup>, pour un montant de 70 000,00 € au bénéfice de Monsieur TRIRAT Seddik,

- d'approuver les modalités de cette cession : échelonnement avec un premier paiement de 35 000,00 € réglé à la signature de l'acte authentique et les 35 000,00 € restants seront échelonnés par paiement annuel fixé à 4 375,00 € sur un délai maximum de 8 ans sans que ce prix ne porte intérêt.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème Adjoint à signer tous documents s'y rapportant.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 25

Contre : 3

Gillian ROUX

Alain PETIT

Marie-josé FUENTES

Abstention(s) : 5

Loïc PEN

Lauriane LERICHE

Pascal LAMBERT

Nellie ROCHEX

Patrice ABRAN

### **DEL2020 117 - Opposition au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme**

Rapporteur : Monsieur Claude ROBERT

Le Conseil Municipal décide :

- de s'opposer au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, en application du droit d'opposition au transfert prévu à l'article 136, II de la loi ALUR n°2014-366 en date du 24 mars 2020 ;
- de notifier, par conséquent, la présente délibération à Monsieur le Président de la communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **DEL2020 118 - Quartier des Rochers – CDC HABITAT SOCIAL - Délégation du droit de préemption urbain - Copropriété "la Commanderie"**

Rapporteur : Madame Badia ZRARI

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la délégation à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré « CDC HABITAT SOCIAL » du droit de préemption urbain institué sur le territoire de la Ville de Nogent-sur-Oise par délibération en date du 10 octobre 2019 sur le périmètre de la Copropriété « la Commanderie » composée des parcelles cadastrées AE 393, 394 et 396,
- de préciser que cette délégation du droit de préemption sera étendue aux aliénations prévues par les articles L 211-4 du Code de l'Urbanisme, conformément au droit de préemption institué sur le territoire de la Commune,

- de préciser que cette délégation du droit de préemption devra être exercée dans les limites de l'estimation des services fiscaux ou, à défaut d'avis, de la convention de portage immobilier et foncier en date du 01/10/2020,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les décisions de subdélégation de l'exercice du droit de préemption urbain à prendre au fur et à mesure des déclarations d'intention d'aliéner déposées à la Mairie de Nogent-sur-Oise.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**DEL2020 119 - Quartier des Rochers – CDC HABITAT SOCIAL - Vente des lots de la copropriété "la Commanderie" n° 334, 376 et 617**

Rapporteur : Madame Badia ZRARI

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la vente à CDC HABITAT SOCIAL des lots de de la copropriété « la Commanderie » suivants :

- n° 334 et 376 : appartement avec cave situé au 3ème étage, porte gauche du bâtiment D4, 2 A Allée de la Tuilerie,

- n° 617 : garage situé dans le bâtiment E, 8 rue de la Tuilerie

- d'approuver le prix de vente de ces lots de copropriété à 23 000 €, correspondant au montant auquel ces biens ont été acquis par exercice du droit de préemption,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème Adjoint à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**DEL2020 120 - Vente 83 rue Jean de la Fontaine - Monsieur Yazid Oukaci**

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la vente de la propriété située 83 rue Jean de la Fontaine sur les parcelles cadastrées AY 83, 84 et 159, d'une superficie totale de de 1 091 m<sup>2</sup>, au bénéfice de la SCI KAYA, pour un montant de 242 000 €,

- D'approuver l'insertion dans l'acte de vente d'une clause résolutoire prévoyant la réalisation d'un parking de 37 places sous un délai de 3 ans,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème Adjoint à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 28

Abstention(s) : 5

Loïc PEN

Lauriane LERICHE

Pascal LAMBERT

Nellie ROCHEX

Patrice ABRAN

## **TECHNIQUE ET PROJETS URBAINS**

### **DEL2020 121 - Attribution d'un marché global de performance pour la création d'un nouveau groupe scolaire rue Marcelin Berthelot**

Rapporteur : Madame Valérie LEFEVRE

Le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer le marché global de performance passé selon une procédure avec négociation pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'un nouveau groupe scolaire au groupement d'entreprises représenté par la société SOGEA Picardie pour un montant global de 9 418 216,00 € HT auquel s'ajoutent la variante d'installation de panneaux rayonnants pour un montant de 89 000 € HT, la tranche optionnelle 1 relative aux travaux de voirie de l'accès Nord pour un montant de 172 372,00 € HT et la tranche optionnelle 2 relative à l'exploitation-maintenance pour 4 ans supplémentaires d'un montant de 175 144,00 € HT.

- d'autoriser M. le Maire à signer le marché correspondant.

- d'approuver le versement de l'indemnité de 30 000,00 € TTC, prévue au règlement de la consultation, au candidat non retenu, la société BC Nord et au lauréat, la société SOGEA Picardie, pour qui cette prime viendra en déduction des honoraires qui lui seront versés au titre du marché à conclure et en constituera le premier acompte.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **DEL2020 122 - Avenant n°3 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur le patrimoine bâti (TFPB)**

Rapporteur : Monsieur Didier CARON

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'avenant n°3 de prorogation de la convention d'utilisation de l'abattement TFPB de l'agglomération Creil Sud Oise,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **DEL2020 123 - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du stade omnisports au complexe sportif Georges Lenne - JO 2024**

Rapporteur : Monsieur Olivier CARRE

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à organiser un concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de rénovation des infrastructures d'athlétisme et de déconstruction-reconstruction des tribunes et locaux annexes du stade omnisports au complexe sportif Georges Lenne, en vue de l'organisation des Jeux Olympiques 2024 ; cet équipement ayant été retenu comme Centre de Préparation des JO, au même titre que le Gymnasion récemment construit.

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure et de signer tous les documents afférant à ce dossier.

- de fixer la composition du jury comme suit : M. le Maire en qualité de président, les membres de la Commission d'Appel d'Offres et un tiers de personnes indépendantes disposant des qualifications professionnelles exigées pour candidater au marché envisagé.

- de fixer à 3 le nombre maximum de candidats admis à participer à ce concours.

- de fixer à 14 000 € HT la prime allouée aux participants du concours.

- d'autoriser monsieur le Maire à engager les négociations utiles avec le ou les candidats retenus, puis à signer un marché de services avec le lauréat qu'il aura été amené à choisir à l'issue des travaux du jury conformément à l'article R2122-6 du code de la commande publique.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## **PETITE ENFANCE**

### **DEL2020 124 - Modification du règlement de fonctionnement des structures petite enfance**

Rapporteur : Madame Badia ZRARI

Le Conseil Municipal décide :

d'approuver les modifications au règlement de fonctionnement des structures petite enfance (document ci annexé)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## **SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE**

### **DEL2020 125 - Adhésion de la Commune au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) pour la mise en place de l'ENT (Espace Numérique de Travail) dans les écoles nogentaises**

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel ZAKHARTCHOUK

Le Conseil Municipal décide :

- de solliciter l'adhésion de la Commune de Nogent-sur-Oise au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit au titre de la compétence optionnelle : « le développement de l'usage et la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à l'administration électronique (e-services, etc.) en faveur tant de ses membres que des administrés » pour la compétence en matière d'espace numérique de travail pour le 1er degré,
- de transférer en conséquence au SMOTHD sa compétence en matière d'espace numérique de travail pour le 1er degré,
- d'approuver les statuts du SMOTHD, modifiés par délibération du comité syndical 21 septembre 2017 annexés à la présente délibération,

- d'approuver les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence espace numérique de travail 1er degré par le SMOTHD annexés à la présente délibération,
- de souligner que le déploiement de l'ENT 1er degré s'effectuera pour la rentrée 2020-2021 pour les écoles figurant en annexe de la présente délibération,
- de procéder au vote à main levée et de désigner Mme Patricia RICHARD comme délégué titulaire de la commune auprès du SMOTHD et M. Didier CARON comme délégué suppléant,
- de préciser que les crédits nécessaires au paiement des contributions et participations telles qu'elles auront été définies par le syndicat sont inscrits au budget de l'exercice en cours,
- d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de l'Espace Numérique de Travail du premier degré dès la rentrée scolaire 2020-2021.
- d'adresser l'ampliation de la présente délibération à :

Monsieur le trésorier principal,

Monsieur le Président du Syndicat mixte « Oise très haut débit »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### **DEL2020 126 - Indemnité représentative de logement des instituteurs - Exercice 2020**

Rapporteur : Madame Sonia VIARD

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver le taux d'évolution de 0.90 % de revalorisation de l'Indemnité représentative de logement (IRL) pour l'année 2020.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **ACTION SOCIALE**

#### **DEL2020 127 - Chantier d'insertion avec l'Atelier de la Pierre d'Angle - convention partenariale annuelle 2020**

Rapporteur : Madame Badia ZRARI

Le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention partenariale annuelle pour 2020 et tous les documents s'y rapportant

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **CULTURE**

**DEL2020 128 - Autorisation de signer une convention de partenariat relative au développement de la lecture publique avec le Conseil Départemental**

Rapporteur : Madame Valérie LEFEVRE

Le Conseil Municipal décide :

d'autoriser le Maire à signer la convention ci-annexée de partenariat relative au développement de la lecture publique avec le Conseil départemental.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**COMMANDE PUBLIQUE**

**DEL2020 129 - Rapports des délégataires de service public et travaux de la CCSPL en 2019**

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte des rapports des délégataires de service public joints à la présente délibération, à savoir :

- Rapports 2018 et 2019 de la délégation de service public relative à la production, au transport et à la distribution de chaleur.

- Rapports 2018 et 2019 de la délégation de service public relative à la distribution du gaz.

- Rapport 2018 de la délégation de service public relative au marché d'approvisionnement.

- De prendre acte des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) au cours de l'année 2019, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire -Président de cette Commission- à ce sujet.

**FINANCES**

**DEL2020 130 - Taxe sur les déchets réceptionnés au Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul.**

Rapporteur : Monsieur Didier CARON

Le Conseil Municipal décide :

D'instaurer la taxe sur les déchets ménagers et assimilés réceptionnés sur le Centre de Valorisation Énergétique de Villers Saint Paul dont la création et l'exploitation ont été autorisées par les arrêtés préfectoraux sus-visés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

De fixer à 1,50 € la tonne, le tarif de cette taxe, qui sera recouvrée en application de la législation en vigueur.

De fixer la répartition du produit de ladite taxe à 80 % pour la commune de Villers Saint Paul, 10 % pour la commune de Nogent sur Oise et 10 % pour la commune de Verneuil en Halatte.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**DEL2020 131 - Créances éteintes 2020**

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

D'annuler les titres pour les créances éteintes de la liste annexée pour un total de 584.10 € et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts de l'exercice principal 2020 au chapitre 65 compte 6542.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**DEL2020 132 - Budget principal 2020 - Décision modificative n°1**

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

D'adopter la décision modificative n°1 du budget principal annexée à la présente et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Jean-François DARDENNE